

DÉLIBÉRATION

Centre Communal d'Action Sociale Péronnas

D_2024_02_001

Sur convocation en date du 22 février 2024, le Conseil d'administration du C. C. A. S. de PÉRONNAS s'est réuni en séance ordinaire le 28 février 2024 à 18H30, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Hubert MARTIN, Vice-Président.

Présents :

CHATELAIN Béatrice	BRIAT-FRESSINET Jacqueline
DUCLOS Laurent	DELARUE André
MARTIN Hubert	PERROT Marie-Andrée
VOVILIER Christian	

Procurations :

Madame Hélène CÉDILEAU donne procuration à Monsieur Hubert MARTIN

Madame Émilie MONNET donne procuration à Madame Béatrice CHATELAIN

Madame Aline WEYL donne procuration à Madame Marie-André PERROT

Monsieur Georges PARRY donne procuration à Madame Jacqueline BRIAT-FRESSINET

Madame Catherine PIVET donne procuration à Christian VOVILIER

Madame Sylvie SUPIE donne procuration à Monsieur Laurent DUCLOS

Excusé :

Monsieur CORDIER Michel

Secrétaire de séance : Madame Jacqueline BRIAT-FRESSINET

Mise en ligne le :

Débat d'orientations budgétaires 2024

La loi d'orientation n° 92125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République, dans son chapitre 1er, titre II, "de l'information des habitants sur les affaires locales" stipule en l'article 11 que les communes de 3 500 habitants et plus doivent tenir un débat d'orientations budgétaires (DOB), dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget. Cette formalité s'impose aussi aux CCAS des communes concernées.

Conformément aux dispositions de l'article L 2312-1, alinéas 1 et 2 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est présenté à l'assemblée un rapport propre à ouvrir le débat sur les orientations budgétaires dont le contenu fait l'objet du document ci-annexé.

À l'issue de la présentation, les membres du Conseil d'administration sont invités à s'exprimer sur les orientations générales du budget 2024.

Le Conseil d'Administration est invité à :

À l'unanimité

- **PRENDRE ACTE** de la tenue du débat d'orientations budgétaires (DOB) 2024 au sein de l'assemblée délibérante du CCAS de la Commune de Péronnas sur la base du rapport d'orientations budgétaires (ROB) 2024 présenté,
- **MANDATER** Madame la Présidente, ou son représentant ayant reçu délégation, pour transmettre les éléments du débat d'orientations budgétaires (DOB) et du rapport d'orientations budgétaires (ROB) au représentant de l'État dans le département.

DÉLIBÉRATION

Centre Communal d'Action Sociale Péronnas

D_2024_02_001

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que susdits.

Ont signé au registre tous les membres présents.

COPIE CERTIFIÉE CONFORME.

PÉRONNAS, LE 29 février 2023

La Présidente du CCAS,



Hélène CÉDILEAU

Le Secrétaire de séance,



Jacqueline BRIAT-FRESSINET